

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL**  
**ParisEstMarne&Bois**

Procès-verbal  
Séance du Conseil de territoire  
2 novembre 2016

## ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance .....	4
Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de territoire du 26 septembre 2016 .....	4
1 – Fermeture des voies sur berges à Paris : autorisation donnée au Président de déposer un recours contentieux .....	4
2 – ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - Rapport sur le prix et la qualité du service, élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2015 de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne .....	8
3 – ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - Rapport sur le prix et la qualité du service : élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2015 de la communauté de communes Charenton/Saint-Maurice.....	9
4 – ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - Principe de ré-adhésion aux syndicats de traitement d'ordures ménagères et assimilées.....	9
5 – URBANISME - Convention de partenariat entre l'EPT Paris-Est Marne et Bois et l'IAU Île-de-France 2016–2017 - approbation et autorisation au Président de signer la convention.....	10
6 – URBANISME - Bilan de la mise à disposition du public relative à la modification simplifiée du Plan d'Aménagement de Zone (PAZ) de la ZAC des Facultés à Saint-Maur-des-Fossés - adoption du PAZ modifié .....	11
7 - POLITIQUE DE LA VILLE - Modification des représentants titulaire et suppléant de la ville de Charenton-le-Pont à la Mission Locale de Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maurice et Saint-Maur-des-Fossés.....	12
8 – FINANCES - Subventions à la Mission Locale de Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maurice et Saint-Maur-des-Fossés .....	12
9 – FINANCES – Retour de certaines compétences aux villes de Nogent-sur-Marne et du Perreux-sur-Marne.....	13
10 – FINANCES – Budget supplémentaire – Budget principal .....	13
11 – FINANCES – Budget annexe assainissement – Décision modificative n°1.....	22
12 – FINANCES – Demande de subvention au SIPPAREC – acquisition de véhicules électriques ....	23
13 - RESSOURCES HUMAINES - Création du tableau des emplois de l'Établissement public territorial Paris-Est Marne et Bois.....	23
14 – TRANSPORTS – Motion relative à l'interconnexion de la ligne 15 et la ligne E.....	25
15 – TRANSPORTS – Motion relative à la prolongation de la ligne 1 du métro.....	25
16 – ADMINISTRATION GENERALE – Communication des décisions du Président prises par délégation .....	26

*La séance, présidée par Monsieur JP Martin, est ouverte à 19 h 15.*

## **M. LE PRÉSIDENT**

Mes chers collègues, je vous propose de prendre place. Un certain nombre de nos collègues ne sont pas arrivés, je suis certain que le fait de commencer va les amener vers nous. Il est vrai que le trafic était particulièrement dense.

Nous devions initialement nous réunir le 24 octobre, mais le calendrier des vacances de la Toussaint nous a conduits à décaler à ce soir notre assemblée délibérante.

La construction progressive de notre territoire se poursuit dans le respect de l'identité et la spécificité de chacune de nos communes. C'est l'objectif que nous essayons de tenir. Notre organisation administrative se met en place progressivement et les décisions que nous avons prises collectivement au mois de septembre portent progressivement leurs fruits, puisque, par exemple, le travail des cadres municipaux, par le biais des activités accessoires, est presque totalement entré dans sa phase opérationnelle et s'avère très apprécié au sein de la conférence des DG.

Nous avons vocation à nous faire entendre au sein de la métropole, car unis, à 13, nous pesons davantage qu'en étant isolés. Le recours contre la fermeture des voies sur berges et les motions relatives au développement des transports en commun que nous examinerons ce soir illustrent cette évidence.

Une autre utilité de notre EPT réside dans la capacité, à terme, de dégager des économies d'échelle par des mutualisations. J'espère que ces économies seront réelles le plus rapidement possible, mais il faut pour cela enclencher une dynamique, ce qui entraîne naturellement, dans la phase transitoire, quelques frais de structure supplémentaires. Toutefois, même pendant la phase de transition, mon objectif demeure que ces frais par habitant soient les moins élevés des 12 établissements publics territoriaux (EPT) de la Métropole du Grand Paris (MGP) et les statistiques qui nous ont été récemment transmises par le ministère des Finances en attestent.

En 2016, nos recettes de cotisation foncière des entreprises (CFE) progresseront mécaniquement de 510 000 euros en application de la revalorisation des bases décidée par le Parlement. C'est sur cette enveloppe, et donc sans charge supplémentaire pour les communes, que nous vous proposerons ce soir d'étudier de possibles optimisations sur les volets collecte et traitement de notre compétence déchet.

En effet, une économie de 22 euros par traitement de tonne de déchets se traduirait par 3,6 millions d'euros d'économies chaque année, à condition que nous obtenions ce que nous souhaitons avec nos partenaires que sont le SYCTOM et le SMITDUVM. Afin de permettre ces optimisations, nous vous proposerons d'inscrire une somme pour afficher notre volonté, solliciter des subventions et lancer une étude, dont je vous avais parlé en introduction de notre dernier Conseil de territoire. Le format de l'étude n'est pas encore totalement décidé mais la commission environnement permettra d'en définir plus précisément les contours. Il peut sembler difficile de se prononcer sur le montant de cette étude, puisque l'on n'en connaît ni le contour, ni l'importance. Il s'agit en réalité du chiffre que nous avons annoncé et c'est simplement un plafond de dépense. Nous allons demander à la commission environnement de travailler sur le cahier des charges qui sera ensuite soumis à l'approbation du bureau. Toutefois, les délais d'instruction des demandes de subventions étant relativement longs, nous avons intérêt à inscrire cette somme dès à présent pour pouvoir demander les subventions, et ce, sans engager pour autant la dépense.

Malgré les incertitudes de plus en plus fortes qui pèsent sur la MGP, ainsi que sa pérennité, aucun candidat à la présidentielle ne propose pour autant le retour aux communes isolées. Ils envisagent au contraire de transformer les EPT en établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plein exercice, et ce, peut-être dans les semaines à venir si ce qui a été imaginé avec l'Assemblée des communautés de France (AdCF) devient réalité. Au sein de la AdCF, quasiment l'ensemble des présidents d'EPT ont travaillé pour essayer de trouver une pérennité des EPT au-delà de 2020, et ce, dans leur statut actuel qui est celui, non pas d'un syndicat, mais un faux EPCI avec des recettes

fiscales. La réflexion sur le statut et la recette fiscale sont les éléments importants pour nous, afin de faire en sorte que nous ne soyons pas confrontés à la date limite de 2020. Cette démarche est en cours et je vous tiendrai au courant. Nous avons notamment fait partir un courrier au Premier ministre, car l'intermédiaire que nous avons eu jusqu'à présent dans nos discussions a été la secrétaire d'État Estelle GRELIER.

Achevons donc de mettre notre territoire en ordre de bataille et rattrapons le retard que nous avons pris sur certains voisins sur certains points, et ce, dans un cadre dont nous parlerons tout à l'heure. C'est dans cet esprit que je pense nous pouvons démarrer nos travaux de ce soir.

Je voulais passer la parole à notre jeune collègue Adrien CAILLEREZ qui avait excellemment réglé le problème du secrétariat de séance et de l'appel des présents. Il n'est pas là ce soir, je passe donc la parole à Igor SEMO qui va procéder à l'appel des présents, et nous allons ensuite commencer nos travaux.

## Appel

### **M. LE PRÉSIDENT**

Nous avons largement le quorum.

## Désignation d'un secrétaire de séance

Dans la logique de ce que j'ai dit précédemment, je vais demander à Igor Semo d'assurer le secrétariat de séance pour ce soir.

## Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de territoire du 26 septembre 2016

Je passe à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 26 septembre. Y a-t-il des remarques ? Pas d'abstention ? Pas de demande de correction ? Pas de vote contre ? Je vous remercie. Il est accepté.

## 1 - Fermeture des voies sur berges à Paris : autorisation donnée au Président de déposer un recours contentieux

### **M. SEMO**

C'est un acte tout à fait important qui engage le territoire, qui est soumis à votre délibération, mais en même temps, ce n'est que l'application de la résolution adoptée déjà pratiquement à l'unanimité lors d'un précédent Conseil de territoire, à savoir notre opposition aux conditions de fermeture des voies sur berges et en l'absence de concertation avec les principales villes et donc populations concernées.

Il s'agit par cette délibération de donner pouvoir au Président pour engager un recours contre les actes administratifs pris par la Ville de Paris, en application de cette décision unilatérale de fermer les voies sur berges.

Aujourd'hui, il y a deux actes administratifs de la Ville de Paris qui sont visés par un recours, si nous en adoptons le principe ce soir. D'une part, la délibération du 26 septembre qui vaut déclaration de projet, par laquelle le Conseil de Paris a déclaré l'intérêt général de l'opération d'aménagement des berges de la Seine à Paris sur les premiers et quatrièmes arrondissements. Nous disposons d'un délai de deux mois pour faire un recours, et c'est donc pour ça que ce point est inscrit ce soir à l'ordre du jour.

D'autre part, un deuxième acte administratif a été pris par la Ville de Paris le 18 octobre, prenant la forme d'un arrêté portant création d'une aire piétonne dénommée Berges de Seine Centre Rive droite.

Ces deux décisions sont susceptibles d'un recours contentieux. *A priori*, nous pensons, selon notre conseil juridique, qu'il faudra deux recours distincts, un visant la délibération, l'autre l'arrêté.

Nous avons débattu au sein du bureau de territoire de la question de savoir s'il fallait envisager de faire un recours gracieux auprès de la Maire de Paris, c'est-à-dire un recours lui demandant de reconsidérer sa position étant donné l'indignation suscitée par cette décision, qui ne concerne d'ailleurs pas que le Val-de-Marne. Nous avons toutefois considéré que Madame la Maire de Paris était informée de cette contestation et avait décidé de n'en tenir aucun compte. Un recours gracieux n'avait alors pas vraiment d'utilité vu sa détermination, puisque même l'avis du préfet, qui admet une expérimentation sur six mois avec une évaluation, n'est pas pris en compte. En effet, Madame Hidalgo déclare partout que cette mesure est définitive et que l'on ne reviendra pas sur cette décision, quels que soient les résultats de l'expérimentation.

On vous propose donc de se dispenser du recours gracieux et d'autoriser le Président du Conseil de territoire, avec le recours de juristes, à engager ce recours contentieux contre la Ville de Paris. C'est simplement l'application de la résolution que l'on avait prise précédemment.

Je ferai un commentaire personnel concernant la MGP et le territoire. Je pense que cette affaire, vraiment cruciale et qui a suscité énormément d'émotion, signifie quelque part, l'échec de la MGP puisque la mobilité est un sujet métropolitain par excellence. La MGP aurait dû s'en emparer et l'on aurait pu, à l'échelle de la métropole, avoir une réflexion collective et trouver des mesures d'accompagnement. Nous ne demandons pas autre chose. En revanche, je pense que c'est plutôt avec cette décision, si nous la prenons ce soir, surtout à l'unanimité, qui sera un signal très fort sur le sens que nous pouvons donner au territoire. Nous représentons 500 000 habitants, c'est l'équivalent d'un quart de la population parisienne, 500 000 habitants qui demandent à être entendus.

Au-delà de cette décision de recours contre la délibération et contre l'arrêté de la Maire de Paris, il sera aussi possible à chacune des villes de se joindre à cette démarche du territoire, chacune en fonction de ses considérations propres. L'action collective peut être très forte, même si nous ne sommes pas récompensés sur le plan juridique, sur le plan politique il sera difficile pour la Maire de Paris de considérer que nous n'existons pas.

## **M. LE PRÉSIDENT**

J'ajouterai deux petites choses. Il sera étudié la possibilité d'un recours conjoint contre la délibération du Conseil de Paris du 26 septembre 2016 et contre l'arrêté de la Maire de Paris du 18 octobre 2016. Il semble toutefois *a priori* nécessaire de former deux recours distincts contre ces deux décisions.

Outre les deux recours, un référé-suspension serait envisageable. Cette voie est aussi examinée mais il faut démontrer l'urgence à agir, ce qui est plus difficile.

Une information aussi que je voulais vous donner, c'est que parallèlement à la décision de la Ville de Paris et aux procédures qu'elle va susciter de la part d'un certain nombre d'élus, voire de collectivités, il se trouve que plusieurs structures ont été mises en place. Il existe différents comités qui ont été installés par le préfet de police et la Ville de Paris, la région Île-de-France et la MGP. La MGP a décidé de créer un observatoire et j'ai participé à la réunion de mise en place de cet observatoire, à laquelle étaient invités les représentants d'un certain nombre de structures techniques et administratives comme Airparif, Bruitparif, la préfecture de police et l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP).

Ce jour-là, il a été décidé que Airparif, qui avait déjà un certain nombre de systèmes de mesure en matière de pollution, serait amené à multiplier les points de mesure, y compris en dehors de la Ville de Paris, dans les villes voisines, sur la base de renseignements que nous lui adresserons. Il est donc important que chaque collectivité soit mobilisée pour fournir ces renseignements.

Le processus est enclenché et à partir du 15 novembre prochain, une campagne de suivi de la fermeture à la circulation routière des voies sur berges rive droite à Paris va être lancée. Sur la partie des nouveaux lieux de mesure, c'est-à-dire dans les communes en dehors de Paris, la dépense sera prise en charge par la MGP. Par contre, tout ce qui sera fait en plus de l'existant dans la Ville de Paris sera pris en charge par la Ville de Paris.

Airparif a lancé une étude qui doit permettre d'évaluer l'impact du projet sur la qualité de l'air « sur un territoire suffisamment large pour prendre en compte à la fois les voies fermées à la circulation et celles potentiellement impactées par ces modifications de trafic à Paris et en proche banlieue ». Le processus est là aussi enclenché, mais avec un bémol. Le bémol, qu'il n'existait pas de données avant la fermeture des voies sur berges pour les communes hors de Paris. Dans ces points supplémentaires les mesures peuvent donc être partielles car elles ne vont tenir compte que de l'existant, et pas d'un historique.

Par ailleurs, il faudra prendre en compte les variations saisonnières, les changements comportementaux des usagers, mais il faudra aussi que la période soit suffisamment longue pour que la validité des mesures puisse être significative. La campagne devrait commencer cet automne et une seconde sera réalisée en 2017. 80 points de mesure seront installés tous les 300 mètres le long des voies concernées à Paris et les voies au début de la petite couronne. Les résultats seront ensuite rendus publics et présentés dans les différents comités dont je viens de parler.

Voilà où nous en sommes sur ce sujet que je considère inutile en matière de discordes, puisqu'il y avait d'autres moyens de procéder, qu'en mettant tout le monde devant le fait accompli.

L'autre point que je tiens à rappeler, et nous l'avons rappelé collectivement en réunion de bureau plusieurs fois, c'est que nous ne déposons pas un recours contre la fermeture des berges, mais contre la façon dont la procédure a été mise en œuvre, car, en matière de pollution, nous sommes aussi vigilants et attentifs. Réduire les pollutions, est aussi un objectif fondamental pour nous, mais en nous concertant, les résultats permettront de mieux répondre aux attentes de nos concitoyens.

Voilà où nous en sommes et le rapport qui vous est présenté doit donner la possibilité au Président, de lancer la procédure. Y a-t-il des interventions ?

## **M. HERBILLON**

Très rapidement, pour indiquer qu'un certain nombre de villes de la petite couronne sont saisies par Bruitparif et Airparif pour indiquer les points de contrôle. Je vous invite, si dans vos villes vous recevez ce courrier, à regarder cela avec attention, ce que j'ai fait pour ma part, pour demander des points de contrôle supplémentaires sur le bruit et sur l'air.

Je vais vous donner un exemple : dans ce qui m'était indiqué, il n'y avait pas de capteur sur le pont de Charenton. C'est une évidence qu'il faut qu'il y ait un capteur sur le pont de Charenton. S'il y a un endroit qui est directement impacté par cela, le plus proche de Paris, c'est le pont de Charenton. J'invite les villes à être attentives pour proposer des points de contrôle qui vous paraissent les plus pertinents.

Et indépendamment de l'action contentieuse qui est menée par notre territoire, il est parfaitement possible aux villes qui ont intérêt à agir de le faire aussi conjointement au titre de leur commune. Pour cela, il convient que la ville qui souhaite déposer un recours conjointement avec le territoire envoie au Président Martin l'autorisation donnée par le Conseil municipal d'agir en justice, car c'est une pièce juridique indispensable. Sinon il y aurait une erreur de forme. Maisons-Alfort l'a fait, mais les autres ne l'ont pas encore fait. Il est impératif de le faire si vous souhaitez que la commune fasse également le recours.

Par ailleurs, je trouve regrettable que la MGP n'ait pas cru utile de se préoccuper de ce système autrement qu'en créant et en organisant des observatoires et des comités, puisqu'il n'a pas été possible malgré ma demande que ce soit un organisme commun avec celui de la région. Il aurait été souhaitable que ce le fut, car on a aujourd'hui une multiplication des comités qui ont le même objet :

celui de la région, celui de la Mairie de Paris, celui du préfet de police... Ça me paraît beaucoup. Je souhaitais qu'il y ait un organisme de contrôle commun à la métropole et à la région, ça n'a pas été possible, je le regrette. Je regrette également que la MGP ne soit pas très allant sur ce sujet alors que la première manifestation, la première incarnation de la MGP, c'est cette décision qui rend la vie quotidienne des habitants de la métropole difficile. Il est regrettable que la métropole soit aux abonnés absents sur ce sujet.

### **M. LE PRÉSIDENT**

D'autant que de par la loi, la métropole a la compétence sur le plan climat air énergie.

### **M. HERBILLON**

Je trouve qu'il est extrêmement positif, alors que la métropole est aux abonnés absents, que notre territoire de 500 000 habitants ne le soit pas, sur un sujet qui concerne la vie quotidienne de nos concitoyens, les déplacements des artisans, des petites et moyennes entreprises (PME), la vie économique, la qualité de l'air. Nous sommes concernés par ces sujets.

### **M. LE PRÉSIDENT**

Soyons encore plus précis concernant la position des villes. Le territoire dépose un recours contentieux à l'encontre de la ville et du préfet de police de Paris puisque le préfet est concerné par l'arrêté qu'il a validé. Les villes peuvent ou non se joindre à ce recours. Elles peuvent le faire si elles estiment qu'elles sont les plus impactées, elles peuvent ne pas le faire si elles estiment que le recours du territoire est suffisant pour démontrer leur opposition à cette décision et surtout la méthode selon laquelle elle a été prise.

### **M<sup>me</sup> CAPORAL**

Je voterai contre cette décision. Les mesures de la fermeture des voies sur berges vont dans le sens de l'intérêt général lorsque l'on sait que 4 000 décès en France sont imputables à la pollution de l'air et qu'un grand nombre des victimes sont des enfants. Les enfants respirent deux fois plus que les adultes et plus profondément, ils sont donc plus vulnérables. La réduction de la vitesse, les limitations de circulation ne peuvent que leur être bénéfiques, comme à nous tous d'ailleurs. J'ajoute qu'il y a 60 capteurs Airparif disposés dans Paris, huit à l'est et 60 autres dans le reste de l'Île-de-France. Nous aurons donc les éléments pour évaluer l'efficacité de ces mesures, ce recours est donc prématuré à mon sens.

### **M. LE PRÉSIDENT**

Vous avez bien compris que nous ne sommes pas contre la réduction de la pollution, parce que, sinon ce serait le monde à l'envers, surtout quand on a la « chance » d'avoir l'autoroute A4 et A86... On peut dire que dans ce domaine, on est bien servi en matière de pollution routière. Il y a 240 000 véhicules qui traversent l'autoroute A4 et 100 000 véhicules le pont de Nogent chaque jour, donc s'il y en a qui sont bien concernées, ce sont nos populations riveraines de toutes ces voiries.

Je comprends votre remarque, je dirais même que nous sommes d'accord sur le principe, mais il se trouve qu'ensemble on aurait peut-être pu avoir une approche concertée et stratégique avec des étapes qui permettraient d'avancer tous ensemble vers la réduction de pollution de l'air.

Hier comme aujourd'hui, et comme ce sera sûrement demain, il suffit de voir où sont les reports de circulation et l'on s'aperçoit que plutôt que de polluer légèrement les quelques piétons qui pouvaient s'aventurer sur les voies sur berges jusqu'à présent, on a décidé de mettre sous les pollutions tous les autres riverains. Là aussi, bonjour le résultat ! Ce sont des éléments dont on ne parlera pas aujourd'hui, on est simplement sur le principe de savoir si l'on va vers le recours ou pas.

## **M<sup>me</sup> ADO MO**

Je ne vais pas revenir sur les débats qui ont eu lieu au dernier Conseil de territoire, simplement ma collègue Anne-Marie MAFFRE-SABATIER et moi-même ne voterons pas pour ce recours. Je trouve dommage de poser un tel acte dans le sens où je pense que c'est quelque chose qui avait été annoncé par la Maire de Paris, c'était une promesse de campagne, ça a été plébiscité par les parisiens. Et comme l'a bien rappelé Madame CAPORAL, c'est aussi une mesure de santé publique. Tout à l'heure, j'entendais certains dire que ça allait avoir un impact nécessairement sur le trafic, mais les grandes villes de ce monde qui ont opté pour cette solution, on a plutôt connu une baisse du trafic. J'attends de voir ce que vont donner les mesures des capteurs pour pouvoir mesurer le bruit et l'air, mais nous voterons contre ce recours.

## **M. LE PRÉSIDENT**

Nous notons votre intervention Monsieur BENISTI.

## **M. BENISTI**

Je voudrais répondre à Monsieur SEMO quand il a dit que c'était avant tout une compétence de la MGP. On est un certain nombre à avoir voulu intervenir en direct et en face à face à la Maire de Paris, à la dernière séance de la MGP, sauf que la Maire de Paris n'est pas venue. On a dû l'informer qu'elle allait avoir le débat sur la fermeture des quais, c'est la raison pour laquelle, comme d'ailleurs dès le départ, elle a refusé le débat. Elle a refusé l'acte de démocratie et la MGP est la seule instance qui existe où l'on peut avoir un contact direct avec la Maire de Paris, mais elle refuse encore totalement de pouvoir discuter, ne serait-ce que discuter, de ce problème avec les élus de la banlieue.

La région, dont la compétence première est le transport, a déjà lancé un certain nombre de recours, tout comme les élus.

Pour répondre à la dernière intervention, toutes les grandes villes, les grandes métropoles dans le monde, ont débattu de ce problème de pollution au sein de leur capitale. La seule chose c'est que le débat a eu lieu avec toutes les villes de banlieue dans ces grandes métropoles et que la Ville de Paris est la seule métropole au monde à ne pas avoir engagé un débat avec les villes autour. La Maire de Paris considère que les villes de banlieue n'ont pas à intervenir sur les décisions de la Ville de Paris, même si elles ont un impact important sur leurs populations.

## **M. LE PRÉSIDENT**

Nous allons passer au vote sur cette délibération. Qui est pour la délibération (74) ? Qui s'abstient ? (6) Qui vote contre ? (6)

## **ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **2- Rapport sur le prix et la qualité du service, élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2015 de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne**

## **M. PASTERNAK**

C'est le compte rendu pour l'année 2015 du service de l'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne.

## **M. LE PRÉSIDENT**

Nous prenons acte du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets de l'exercice 2015. Je vous remercie de prendre acte.



### 3 - Rapport sur le prix et la qualité du service : élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2015 de la communauté de communes Charenton/Saint-Maurice

#### **M<sup>me</sup> MAGNE**

C'est la même chose, puisqu'il s'agit de prendre acte du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2015 sur la communauté de communes Charenton-Saint Maurice.

#### **M. LE PRÉSIDENT**

Merci. Nous prenons acte.

### 4 - Principe de ré-adhésion aux syndicats de traitement d'ordures ménagères et assimilées.

#### **M<sup>me</sup> MAGNE**

Le rapport concerne le principe de ré-adhésion aux syndicats de traitement des ordures ménagères et assimilées puisque depuis le 1er janvier 2016, notre territoire s'est substitué à ses communes adhérentes au sein des deux syndicats de traitement des déchets que sont le SMITDUVM et le SYCTOM. Le calendrier de refonte des statuts de ces deux syndicats prévoit la saisine des EPT substitués aux communes membres en deux temps : d'une part, aujourd'hui avec une délibération sur le principe de ré-adhésion, puis dans un second temps lors de notre Conseil du 28 novembre, afin d'approuver les nouveaux statuts et désigner les représentants de notre territoire dans ces deux syndicats.

Il s'agit sur le volet des collectes de faire une étude d'optimisation qui sera proposée ultérieurement. Sur le volet traitement, nous allons analyser, pour essayer de comparer et de déterminer le mieux-disant. Étant donné que cette étude prendra un certain temps et que le délai est très court d'ici au 1<sup>er</sup> janvier pour désigner l'un ou l'autre de ces prestataires, il est proposé de ré-adhérer à ces deux structures avec une clause de revoyure dans un an, une fois que les données financières de ces deux établissements nous seront connues et que nous pourrons décider de choisir l'un ou l'autre, ou autrement.

#### **M. LE PRÉSIDENT**

Merci. Nous sommes encadrés par un calendrier qui est particulièrement court. Pour le SYCTOM, cela ne posait pas de gros problèmes puisque pour le SYCTOM, l'aspect opérationnel n'était pas remis en cause par la fin du contrat, alors que pour le SMITDUVM, qui opère dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) pour certaines villes, cela posait davantage de problèmes.

Malgré ce calendrier serré, une procédure a été lancée pour trouver un successeur à l'opérateur actuel du SMITDUVM. Deux groupes ont répondu, d'un côté Suez et de l'autre, Veolia, auxquelles nous allons envoyer un cahier des charges. Par ailleurs, nous avons rencontré il y a quelques jours le président du SMITDUVM et il est en accord avec cette démarche, qui permet de clarifier les responsabilités.

En matière de DSP, vous avez la phase de négociation qui peut suivre la réponse que nous recevrons des deux candidats et, dans les variantes, il y a la possibilité de créer une ligne supplémentaire sur le SMITDUVM, mais une ligne supplémentaire qui serait alimentée principalement par des déchets qui viendraient du SYCTOM, déchets qui sont mis actuellement en décharge. J'ai rencontré aujourd'hui le président du SYCTOM qui nous a confirmé leur volonté de traiter avec le SMITDUVM par le biais d'une convention.

Tout cela est en cours. Pour y voir plus clair, à la fois sur le choix éventuellement d'un nouvel opérateur et d'un autre côté, sur la mise en place des variantes dont je parlais tout à l'heure, il nous a

semblé logique et raisonnable de mettre dans notre ré-adhésion conjointe, c'est-à-dire au SYCTOM et au SMITDUVM, une clause de revoyure au bout d'un an.

Voilà les grandes lignes qui me conduisent à proposer que l'EPT ré-adhère au SYCTOM et au SMITDUVM pour avancer dans le changement, tout en gardant une certaine stabilité.

#### **M. PASTERNAK**

Je voudrais rajouter qu'en parallèle, le SMITDUVM est en train de réviser ses statuts pour les élargir et pour être toujours juridiquement vivant au 1er janvier 2017.

#### **M. LE PRÉSIDENT**

Je rajoute que ce sont des statuts qui ne limitent pas les compétences du SMITDUVM simplement à l'incinération, mais aussi au traitement, au tri et à la valorisation. Nous continuons à travailler sur ce dossier, y compris dans le cadre de la conférence des DG, puisqu'au sein de cette conférence il y a des DG qui sont chargés de suivre ce dossier.

Y a-t-il des remarques particulières ? Pas d'abstention (0) ? Pas de vote contre (0) ? Donc délibération adoptée à l'unanimité (86).

### **URBANISME**

#### **5 - Convention de partenariat entre l'EPT ParisEstMarne&Bois et l'IAU Île-de-France 2016–2017 - approbation et autorisation au Président de signer la convention**

#### **M. LE PRÉSIDENT**

J'ai maintenant à vous rapporter le rapport n° 5 concernant l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) de la région Île-de-France et nous vous proposons une assistance de cet organisme dans la mise en place notre EPT. Cela veut dire avoir accès à une assistance, notamment au niveau des données sur les thèmes de l'aménagement et de l'urbanisme.

Les compétences techniques de l'IAU s'avèrent précieuses pour nos travaux et se sont notamment illustrées à l'occasion du séminaire des élus. Vous vous rappelez de l'ensemble de la présentation qui avait été faite à Nogent-sur-Marne, qui était basée sur les données de l'IAU. Dans la continuité de ce séminaire, nous pensons qu'il est évident et nécessaire d'avoir un portrait du territoire sur tous les thèmes concernant le territoire, du logement aux transports, en passant par les données environnementales, mais aussi techniques. C'est l'équivalent d'un atlas cartographique commenté nature par nature pour faire émerger les atouts, les difficultés et les handicaps de notre territoire. C'est pourquoi, après consultation de l'IAU, je vous propose ce soir qu'une coopération avec l'IAU soit mise en place dans le cadre d'une convention dont le projet a été annexé au document que l'on vous a envoyé.

Il est proposé d'approuver la convention de partenariat qui est une convention sous forme de subvention. Lors de nos réunions de travail, notamment lors de la réunion de la commission urbanisme qui a vu passer ce document, il a été demandé à l'une de nos conseillères régionales de vérifier auprès de l'IAU ce que voulait dire la subvention en question. Si cela avait été une mission, on aurait été obligé de la qualifier, mission pour telle ou telle chose. Au contraire, la subvention nous permet d'entrer dans les adhérents de l'IAU et d'avoir un droit de tirage sur un certain nombre de données. Nous n'aurons pas à reverser des sommes particulières le jour où nous aurons besoin de données particulières.

Cela m'a été confirmé cet après-midi, cependant si l'on avait une étude qui coûterait 100 000 € et qui mobiliserait des heures et des heures de travail, le problème se poserait. Mais dans les autres cas,

avec cette subvention de 25 000 €, nous aurons accès à toutes les données utiles pour les études que nous serons amenés à lancer.

Autrement dit, on vous demande simplement d'accepter d'entrer dans ce processus de partenariat qui est une convention versée au titre de nos appels à données au niveau de l'IAU.

### **M. BEAUDOUIN**

Ce que j'aurais souhaité avec cette convention, c'est qu'il y ait des chiffres plus adaptés au temps. La dernière fois, nous avons vu ce qui nous a été présenté à Nogent-sur-Marne, c'est très intéressant, mais ce sont des études qui ont été faites du temps de l'Association des collectivités territoriales de l'Est parisien (ACTEP). On a enlevé les trois villes de Seine-Saint-Denis, on a juste rajouté Maisons-Alfort et Saint-Maur-des-Fossés. Ces chiffres datent d'il y a trois à quatre ans, à l'heure de l'informatique et du numérique, je ne comprends pas qu'un institut aussi puissant ne puisse pas nous donner une mise à jour plus précise. En plus, on a une telle bibliothèque de cartographies du logement, des routes, des chaussées, des voiries, des bus, des trains, des trams, des RER, que j'en arrive à me demander pourquoi nous allons dépenser ces 50 000 €. Une actualisation précise et rapide de ces chiffres serait de bon aloi.

### **M. LE PRÉSIDENT**

L'actualisation est quasiment faite aujourd'hui et les chiffres qui nous avaient été donnés étaient sur 2015. 2015, ce n'est pas totalement les chiffres de l'ACTEP. L'ACTEP, c'était 2014. Les chiffres de 2016 ne seront connus logiquement que quand 2016 sera terminé. Je veux bien que l'on soit exigeant avec l'IAU et il est évident que nous exigerons que les données que nous souhaitons soient actualisées. Cela s'inscrit dans le cadre des relations que nous devons développer avec eux. Je note cette remarque.

Y a-t-il d'autres interventions ? Qui est contre cette convention (2) ? Pas d'abstention (0) ? La délibération est donc adoptée avec 84 voix.

## **URBANISME**

### **6 - Bilan de la mise à disposition du public relative à la modification simplifiée du Plan d'Aménagement de Zone (PAZ) de la ZAC des Facultés à Saint-Maur-des-Fossés - adoption du PAZ modifié.**

### **M. BERRIOS**

Il s'agit d'une modification simplifiée du Plan d'aménagement de zone (PAZ) de la Zone d'aménagement concertée (ZAC) dite des Facultés suite à la nomination d'un aménageur, et donc les adaptations nécessaires, notamment en termes de Voirie et Réseaux divers (VRD), mais également suite à un accord parvenu avec le Conseil départemental pour la construction d'un collège *in situ*, c'est-à-dire sur la ZAC dite des Facultés.

### **M. LE PRÉSIDENT**

L'ensemble des détails est dans le document qui vous a été communiqué. Il s'agit d'approuver telle quelle la modification dont vient de parler notre collègue, dire que le dossier de la modification simplifiée est tenu à disposition du public aux jours habituels d'ouverture à la fois à l'EPT, mais aussi et surtout à la mairie de Saint-Maur-des-Fossés. Pas d'abstention (0) ? Pas de vote contre (0) ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **POLITIQUE DE LA VILLE**

### **8 - Modification des représentants titulaires et suppléant de la ville de Charenton-le-Pont à la Mission Locale de Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maurice et Saint-Maur-des-Fossés.**

#### **M. GICQUEL**

Juste un point de modification s'agissant des représentants du Conseil du territoire auprès du Conseil d'administration de l'administration de la Mission Locale Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maurice et Saint-Maur-des-Fossés. Nous avons délibéré le 26 septembre dernier pour proposer Benoît GAILHAC et moi-même comme représentants titulaires. Il est proposé ce soir en séance de substituer Pierre MIROUDOT à moi-même pour représenter l'EPT comme titulaire, Benoît GAILHAC demeurant dans cette même position qui avait été votée le 26 septembre dernier. S'il était possible de nous éviter un vote à bulletin secret, j'imagine que nous gagnerions quelques précieuses minutes. Voilà l'objet de cette délibération.

#### **M. LE PRÉSIDENT**

Merci. Pas de commentaire ? Pas d'abstention (0) ni de vote contre (0) ? Merci. Délibération adoptée à l'unanimité (86).

## **FINANCES**

### **9 - Subventions à la Mission Locale de Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maurice et Saint-Maur-des-Fossés.**

#### **M. HERBILLON**

C'est désormais notre territoire qui est juridiquement compétent au titre de la participation à la Mission Locale intercommunale qui regroupe Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maurice et Saint-Maur-des-Fossés. La Mission Locale intercommunale de Maisons-Alfort demande donc que la subvention qui était jusqu'alors versée par les villes de Charenton et de Saint-Maurice à la Mission Locale soit versée par le territoire à cette Mission Locale pour le même montant que le montant de l'année dernière, soit 68 000 €. Voilà l'objet de cette subvention.

#### **M. LE PRÉSIDENT**

Y a-t-il des questions ?

#### **M<sup>me</sup> ADOMO**

Je m'interrogeais, parce qu'il existe une autre Mission intercommunale des bords de Marne qui regroupe plusieurs villes de l'EPT, ne serait-il pas possible par la suite de réfléchir à une mutualisation de ces deux missions ? Ça nous permettrait de faire aussi des économies.

#### **M. LE PRÉSIDENT**

Ce qu'il faut savoir, c'est que nous avons passé des délibérations sur deux communes qui sont dans le territoire. La Mission Locale dont vous parlez est à cheval sur deux territoires. Il y a Chennevières dedans. Il faut que nous essayions de voir comment procéder, parce que ce genre de chose n'a pas été prévu alors que tout le monde savait qu'il y avait une Mission Locale à cheval sur deux territoires. Vous avez raison, il faudra avancer sur ce type de sujet, mais nous retrouverons Chennevières dans

d'autres dossiers qui sont très liés à Champigny-sur-Marne. Vous avez raison, il faut que l'on puisse progresser dans ce sens-là.

Il n'y a pas d'abstention (0) ni de vote contre (0) sur ce dossier ? Délibération adoptée à l'unanimité (86).

### 9 - Retour de certaines compétences aux villes de Nogent-sur-Marne et du Perreux-sur-Marne.

#### **M<sup>me</sup> HOUDOT**

Oui, Monsieur le Président, il vous est proposé de retransférer aux villes de Nogent-sur-Marne et du Perreux-sur-Marne certaines compétences facultatives qui n'ont pas vocation à être étendues à l'ensemble des villes de l'EPT, et ce, à compter du 1er janvier 2017. Ces compétences sont les suivantes : les marchés alimentaires, les animations commerciales, les cimetières, la sécurité incendie et le versement de subventions à des associations de proximité, on va dire, telles que Tremplin jeunes, l'Union des Professionnels et des Commerçants du Centre du Perreux, l'Union des commerçants de Nogent-sur-Marne.

En revanche, lors du bureau du territoire, le 7 septembre 2016, il a été accepté de se donner un an de réflexion supplémentaire sur d'autres compétences, afin d'étudier l'intérêt ou non d'une mutualisation à compter du 1er janvier 2018. Il pourrait s'agir de l'éclairage public, des signalisations lumineuses tricolores ou de l'aménagement des berges de la Marne.

#### **M. LE PRÉSIDENT**

Il est donc proposé le retour aux villes du Perreux et de Nogent des compétences qui viennent d'être résumées par notre collègue Florence HOUDOT. Y a-t-il des remarques particulières sur cette délibération, qui nous donne maintenant un rendez-vous précis pour le retour de ces compétences ? Y a-t-il des questions ?

Pas de vote contre (0) ? Pas d'abstention (0) ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité (86).

### 10 - Budget supplémentaire – Budget principal.

#### **M<sup>me</sup> HOUDOT**

Il s'agit du premier budget supplémentaire de l'exercice 2016, qui est soumis à l'approbation de notre Conseil du territoire ce soir. Il s'agit d'approuver un budget supplémentaire total de 2 839 762 € divisé en partie fonctionnement, et partie investissement, 1 988 052 €. Ce qu'il faut retenir de ce budget supplémentaire, c'est qu'il consiste dans un premier temps à reprendre les résultats de clôture des budgets principaux des deux ex-EPCI qui, juridiquement, ont été dissous au 31 décembre 2015, et ces résultats sont réaffectés sur les quatre communes concernées, dans le cadre du budget territorial sectorisé. Ces résultats sont fléchés pour ces quatre villes.

Sur les 851 702 €, la partie affectation de résultat correspond à 537 000 €. Sur les 1 988 052 € partie investissement, la partie réaffectation des résultats 2015 correspond à 1 923 000 €. C'est la majorité de ce budget supplémentaire.

Pour ce qui concerne les ajustements supplémentaires, il convient de signaler en dépenses de fonctionnement des ajustements de charges de personnel au titre de l'exercice 2016 pour tenir compte du recrutement effectif à compter du 1er novembre 2016 d'une chargée de mission auprès du DGS et d'un agent d'accueil pour deux mois à hauteur de 15 000 €. Deuxièmement, au titre des charges de personnel aussi, le versement effectif depuis le 1er octobre 2016 pour trois mois d'indemnités pour activités accessoires DGS/DGA des 13 villes qui interviennent pour le compte de l'EPT, et ce, conformément à la délibération de création de ces activités lors du Conseil de territoire du

26 septembre dernier. Le montant correspondant étant de 26 700 € pour les trois derniers mois de l'année 2016.

Une subvention de fonctionnement a été aussi indiquée, au titre de la Mission Locale intercommunale de Maisons-Alfort, pour 68 000 €, et elle est financée uniquement par les deux communes qui sont Charenton-le-Pont et Saint-Maurice, et non pas par l'EPT mutualisé.

Il est prévu dans ce budget supplémentaire aussi une étude d'optimisation des déchets que l'on a évoquée tout à l'heure pour l'EPT, à raison d'un crédit provisionnel assez largement évalué de 150 000 €, mutualisé au titre de l'EPT qui a pour objectif de rechercher la réalisation d'économies d'échelle dans les compétences déchets ménagers, tant pour la collecte que pour le traitement.

Sur le volet collecte, cette étude d'optimisation est proposée dans le cadre de notre budget supplémentaire 2016. Il s'agit là d'une autorisation de plafond de dépense qui pourra faire l'objet d'un ajustement à la baisse en fonction du coût réel de cette étude. Il est donc prévu la rédaction d'un cahier des charges qui sera piloté par le groupe de travail sur les déchets pour être ensuite validé par le bureau de l'EPT.

Autre dépense complémentaire, un ajustement du fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) suite à la notification officielle de ce montant à l'EPT par la préfecture. Cette dépense complémentaire est de 10 958 €. L'ouverture de crédit pour indemnisation de titre sur l'exercice antérieur pour 10 000 € au budget supplémentaire contre 0 € qui était prévu initialement au budget primitif (BP) 2016. Des frais de sténo pour dactylographier les procès-verbaux de séances de Conseil pour 9 000 €. Ainsi, le total des dépenses mutualisées s'élève à 314 000 €, soit environ 0,60 € par habitant au titre de ce budget supplémentaire.

En termes de recettes de fonctionnement, les propositions nouvelles concernent uniquement l'avance de fonds de compensation des charges transférées (FCCT) de 1,50 € par habitant pour les 9 communes ex- isolées, et il est inscrit dans ce budget supplémentaire un montant de 314 158 € au titre de l'équilibre de la section de fonctionnement. Il ne s'agit pas de la totalité des 1,50 € pour les 9 communes. Voilà pour la partie fonctionnement.

Au niveau de la section d'investissement, il est prévu 513 000 € au titre de travaux de voirie sur Nogent-sur-Marne et de cimetière pour le Perreux, donc pour les deux communes ex-CAVM, qui seront directement financées à l'euro près par la reprise du résultat de l'exercice 2015 de l'ex-CAVM. Et donc fléché uniquement sur ces deux communes et non mutualisé.

Enfin, il est prévu, à titre mutualisé, un crédit de 55 000 € pour l'acquisition de quatre véhicules électriques qui pourra aussi faire l'objet d'une subvention du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC).

Voilà pour cette présentation du budget supplémentaire, est-ce qu'il y a des questions ?

#### **M. LACHELACHE**

J'avais une question sur les véhicules dont vous avez parlé. Vu que l'on a 13 communes dans ce territoire, n'y a-t-il pas la possibilité d'avoir une mise à disposition, plutôt que l'achat de véhicules ?

#### **M. LE PRÉSIDENT**

Aujourd'hui, la mise à disposition se ferait sur des véhicules qui ne seraient pas utilisés par les communes, mais on n'en est pas à ce stade-là. Chacune des communes entre dans le processus et fait des optimisations au sein d'un parc qui est beaucoup plus important que celui du territoire. L'objectif était de remplacer des véhicules traditionnels par des véhicules électriques pour faire en sorte que l'on entre dans un processus d'économie par rapport à ce qui existait précédemment. Mais il est vrai que dans le futur, le dialogue entre les directions générales de nos communes peut fonctionner, et permettre des échanges, voire des transferts. Ça n'est pas exclu, bien au contraire, mais d'après ce qui m'a été dit, il n'y avait pas de possibilité de mutualisation. Les véhicules qui sont

remplacés ont été vendus. On a supprimé des véhicules traditionnels pour avoir des véhicules électriques.

## **M. LAFON**

Ce point me pose vraiment un problème. Et, parce que ça me pose plusieurs problèmes, je ne le voterai pas. Ça me pose un problème d'abord de forme, ce budget supplémentaire, on s'est réuni comme on le fait à chaque fois en bureau pour travailler les points qui seront à l'ordre du jour. Or il n'y avait rien sur le budget supplémentaire. On nous avait dit dans un premier temps que le budget supplémentaire était uniquement l'affectation des excédents des budgets d'assainissement des ex-communautés d'agglomération, ce qui nous ne pose en soi aucun problème. Et à la lecture de ce budget supplémentaire qui nous est parvenu la semaine dernière, on découvre qu'il y a 300 000 € de dépenses nouvelles. Pour cette raison de forme, ça ne paraît pas acceptable, on ne peut pas, quand on est dans un processus intercommunal, découvrir des décisions aussi importantes sans qu'elles n'aient fait l'objet de discussions préalables comme ça, en recevant les projets de délibération.

La deuxième raison qui me pousse à voter contre ce budget supplémentaire, c'est que dans les 300 000 € de dépenses, on voit apparaître une étude de 150 000 € liée au transfert de la compétence collecte des ordures ménagères. C'est évident que nous aurons à étudier la compétence collecte et sa mutualisation, mais pour l'étudier, il faut d'abord se mettre d'accord sur le contenu, la forme et le montant de cette étude. C'est un point qui doit être débattu entre nous et au niveau de la commission ad hoc avant même d'inscrire une inscription budgétaire qui, très honnêtement, dans son montant, me paraît très élevée par rapport à la nature de l'étude, surtout qu'il a été dit précédemment qu'elle portait uniquement sur la collecte et non pas sur le traitement.

Il s'avère que pour avoir travaillé avec Patrick et les équipes de Saint-Mandé sur la mise en commun de la collecte, la charge de travail est réelle, mais ce n'est pas techniquement si compliqué que ça. 150 000 € d'étude que l'on découvre comme ça, ça me paraît étonnant. C'est un point que l'on devrait voir en budget primitif, et non pas comme ça en décision modificative de cette manière.

La dernière remarque est encore plus fondamentale que les deux autres, c'est que l'on voit bien que ces dépenses supplémentaires sont financées à travers le FCCT par les communes. Il y a un moment, il va falloir que l'on dise clairement entre EPT et communes qui finance quoi et à quelle hauteur les communes sont engagées dans le financement de l'EPT. Puisque je vous rappelle les chiffres, le budget de l'EPT c'est un 1,5 million qui risque d'être financé entièrement par le FCCT.

Pour l'instant, nous allons en débattre, mais ce sera très probablement, 3 € par habitant. Nous rajoutons ce soir 300 000 €, il est probable que dans le budget primitif que nous aurons à voter l'année prochaine, il y aura encore des dépenses qui devront être financées par le FCCT. On ne peut pas comme ça, dans une période de restriction budgétaire dans laquelle sont nos communes, avoir un processus de dépense au niveau du territoire sans qu'il y ait une validation préalable. C'est impossible de fonctionner comme ça. Nous sommes en train collectivement de faire ni plus ni moins ce que nous faisons avant seuls, individuellement, au niveau de nos communes. Ça fonctionnait, là, avec le budget supplémentaire, avec le budget primitif, on mettra 1,8 million pour faire financer des dépenses que nous financions avant sans territoire.

Je veux bien que l'on dise, ce n'est pas nous qui avons souhaité le territoire, ça nous a été imposé, etc., certes ce n'est pas nous, mais c'est nous qui faisons les dépenses. Donc, à un moment, il faut que sur le plan des dépenses, on ait une meilleure maîtrise. Je ne peux pas voter ce budget supplémentaire en l'état.

## **M<sup>me</sup> CAPORAL**

Je voulais revenir sur l'achat des quatre véhicules. Même s'ils sont compatibles avec le Plan Climat Air Énergie, il me semble que la dépense est excessive, surtout en sachant que la plupart de nos villes sont adhérentes à Autolib et qu'au moins une station d'Autolib se trouve près des mairies. Plus ces véhicules sont utilisés, plus ils sont performants et économiques. Est-ce que l'on ne pourrait pas

se contenter de deux véhicules et consacrer le reste de la somme à une indemnité kilométrique pour les personnels qui viennent en vélo ?

#### **M. GUIGNARD**

On nous demande ce soir de se prononcer sur une décision budgétaire alors qu'à l'occasion d'un des derniers Conseil de territoire, on nous faisait voter une provision et dans le même temps l'autorisation d'ouvrir une ligne de crédit dans le cas où cela serait nécessaire. Cela d'ailleurs, avait été à l'époque souligné, sans que pour autant on ait déterminé avec exactitude ce qu'était le contour du FCCT, avec des questions qui restaient en suspens, comme par exemple la CFE, le retour de cette CFE vers d'éventuelles villes et je crois qu'il en était de même pour la question des transferts de compétences, charges et emploi.

Dans le cadre de la commission finances, j'ai posé une question sur ce que pouvait être devenue la dotation d'intercommunalité de la CAVM, qui aurait dû selon moi apparaître quelque part dans le cadre de ce budget, dans la mesure où elle pouvait permettre de prendre en charge une partie du fonctionnement du territoire qui s'y substitue aujourd'hui. Cette dotation était d'un montant d'environ un 1,5 million. Est-elle retournée dans les villes via la dotation d'équilibre ou est-elle encore bloquée à la métropole dans le cadre des flux et reflux ?

Par ailleurs, on nous annonce des locations de locaux sur les bords de Marne à Joinville, je n'ai rien contre, mais enfin pour quel montant, quelle superficie ? Si nous sommes aujourd'hui capables de la déterminer.

Par ailleurs, n'y avait-il pas d'autres possibilités ? À l'occasion d'une des premières réunions de la CLECT à Vincennes, j'ai entendu parler de gestion vertueuse à propos de la création d'un emploi de DGST, me semble-t-il. Je rajouterai qu'il ne peut pas y avoir de gestion vertueuse en dehors du cadre d'une démarche et d'un fonctionnement vertueux. Je souhaiterais avoir des réponses à ces quelques questions et j'estime qu'à un moment donné, cette question de transparence, d'information et de niveau d'information pour l'ensemble des conseillers territoriaux est importante. Merci.

#### **M. LE PRÉSIDENT.**

Avant de passer la parole à d'autres collègues et de répondre aux différentes questions qui ont été évoquées, je voudrais signaler simplement qu'il y a eu une commission des finances, et lors de cette commission des finances, l'ensemble des documents qui vous sont présentés ce soir ont été également présentés. Je voudrais que l'on relativise l'aspect surprise de l'envoi du dossier pour le Conseil. Il y a une commission des finances, j'aimerais qu'elle fonctionne et qu'elle serve à quelque chose. Je précise qu'à cette commission, un certain nombre d'élus n'était pas présent.

Sur ce, quand on inscrit 150 000 €, c'est équivalent à inscrire une provision, puisque l'on ne dépensera que si l'on délibère sur quelque chose de concret. Cette somme n'est pas dépensée automatiquement. Il faut que l'on inscrive une dépense potentielle pour pouvoir demander des subventions. Alors, on peut la réduire, on peut reporter cette inscription. La différence sera inscrite dans la rubrique provisions, voire une autre rubrique si on le souhaite, mais il ne faut pas se focaliser sur les 150 000 €. Si ça se trouve, ce sera beaucoup moins que ça.

L'idée de base, c'était d'inscrire une somme, simplement pour que l'on puisse demander des subventions. Je veux bien faire évoluer ce qui a été décidé en commission des finances, je peux même reporter si c'est nécessaire. Dominique ADENOT demande la parole, je lui donne et j'interviendrai ensuite sur les questions qui ont été posées.

#### **M. ADENOT**

Je voudrais revenir sur le fond et puisque Jean-Jacques GUIGNARD a ouvert un débat sur lequel je veux dire un mot. Sur le fond, je pense que les délibérations de cet ordre doivent aller au-delà de la simple réunion de la commission des finances, parce que nous travaillons à 13 communes. L'incidence, c'est quand même qu'avec le FCCT, on finance surtout avec l'impôt ménage, il faut être clair. 3 € d'abord et puis peut-être davantage. Je pense qu'il faut prendre le temps de préparation



nécessaire entre les communes, parce que moi, comme bien d'autres ici, comptable devant le Conseil municipal de ma commune et comptable devant les habitants, je ne sais pas, moi, gérer en fin d'année 200 000, 300 000 € qui seront amenés à être soit avancés, parce que là il y a une question de trésorerie. Ce n'est pas un problème en soi, la trésorerie, mais si l'on peut éviter de le mobiliser, parce que pour la commune, on mobilise quand même.

Et puis les questions de fond, le FCCT, je n'ai pas d'ici décembre devant le Conseil municipal les moyens de rajouter 150 000, 200 000 € sur un budget qui est en cours d'exécution et pour lequel on n'avait pas encore eu d'ajustement à faire du point de vue du territoire. Je partage l'ensemble des arguments qui ont été avancés par Laurent LAFON.

On a aussi une commission des maires, je souhaite que sur ces questions budgétaires, ça fasse partie de nos obligations de travailler ensemble. Légalement, la commission s'est réunie, on a eu les éléments, mais ce n'est pas ça, la question. C'est comment on travaille, comment on se prépare. Il y a quand même des arbitrages à faire, la preuve, c'est que ce soir, on en débat. Ces arbitrages, on aurait pu travailler en amont pour voir si c'était maintenant que l'on déclenchait. Il y aura du travail à faire pour éventuellement économiser sur la collecte, je pense que la priorité, c'est d'abord le traitement, mais on aurait pu en discuter. Est-ce que ce n'est pas les avancées vers le traitement qui sont aujourd'hui les sources d'économie maximum ?

#### **M. LE PRÉSIDENT**

Elles sont liées. La discussion que j'ai eue avec Hervé MARSEILLE a été très claire. Il ne m'a rien appris, puisque ce sujet-là, on est nombreux à le connaître. L'évolution du traitement va nécessiter forcément un changement de nos principes de collecte, parce que suivant l'arrivée notamment des réglementations concernant les déchets organiques, la collecte des déchets, sera totalement différente de ce qu'on fait aujourd'hui.

#### **M. ADENOT**

Ça confirme complètement mon propos, c'est-à-dire qu'il faut poser à ce moment-là deux études, car l'étude sur la collecte ne va pas suffire. Tu viens d'expliquer justement comment il faut être cohérent. Ça me pose problème parce que l'on n'a pas eu un vrai débat approfondi entre nous. Je ne suis pas favorable à voter pour ce budget supplémentaire (BS) tel qu'il a été préparé.

Un dernier mot, c'est la question du siège administratif. Je regrette, je le dis ici devant le Conseil, la façon dont a été mené le débat sur les deux options possibles sur le siège administratif. On n'a pas eu au bureau un vrai débat avec des propositions présentées de façon équilibrée sur les avantages et les inconvénients. Ce n'est pas sur le budget supplémentaire, c'est un peu hors sujet, mais comme ça a été abordé, autant se dire les choses. Dans les propositions qui avaient été faites par Champigny, il y avait une possibilité d'être 50 000 € moins cher que sur l'option qui a été choisie à Joinville. Parce que tout simplement, on restait sur une propriété communale, un loyer absolument minima, et donc sans taxes, sans TVA, donc c'était extrêmement avantageux. Maintenant, si pour des raisons de cadre, etc., on dit que c'est mieux de se mettre à un autre endroit dans un secteur qu'il faudra structurer complètement, puisqu'aujourd'hui, c'est une plate-forme vide, etc., on tranchera, mais ce n'est pas sur le budget supplémentaire, donc je referme la parenthèse.

#### **M. LE PRÉSIDENT**

Dès l'instant où ce n'est pas sur le budget supplémentaire, je n'entrerai pas dans le débat en question. On en parlera le jour où le dossier viendra et à ce moment-là, je te ferai valoir un certain nombre d'arguments qui ne sont pas que basés sur les chiffres ou les conditions dont tu as parlé.

#### **M. BERRIOS**

Ce n'est peut-être pas le BS, mais ce n'est pas inutile de l'avoir, car c'est ce qui nous rassemblera dans nos réunions, le siège de l'EPT. Le dossier a été ouvert lors d'une réunion de bureau, plutôt

entrouvert. Si ça pose un problème, je pense qu'il vaut mieux reposer le sujet et que chacun ait les éléments, y compris les éléments financiers, parce que dans notre affaire, ce n'est pas neutre puisque nous sommes quand même comptables des deniers publics.

Sur le BS en lui-même, je rejoins ce qu'ont dit Laurent LAFON et Dominique ADENOT. Je ne peux pas voter ce BS en l'état, pour des raisons de forme et de fond qui ont été rappelées. Sur la gouvernance, est-ce que ça a été vu en commission des finances ? La réponse est oui, et Monsieur CLODONG qui a assisté à la commission des finances va peut-être en dire un mot tout à l'heure. Mais ce que j'ai compris, c'est qu'à la question sur la pertinence de l'étude, sa dimension, son périmètre, et même son coût, aucun des membres de la commission des finances n'a été éclairé. De ce que j'ai compris, le président de l'EPT n'était pas en situation non plus d'en définir le périmètre et les conditions. Ce n'est donc pas un petit sujet.

Ensuite, en réunion de bureau, on n'a pas plus discuté, et la réunion des maires ne s'est pas tenue sur le sujet. Donc, on peut quand même se poser à un moment donné la question de cette gouvernance. On ne peut pas enterrer quelque chose en commission des finances en disant « tiens, ça a été vu, les réponses n'ont pas été apportées », et puis ne plus jamais en reparler avant une délibération qui nous est proposée ce soir.

Sur l'étude en elle-même et sur la façon de se financer, ce sont les communes qui financent. Dès lors que ce sont les communes qui financent, la moindre des choses, c'est que les communes soient éclairées sur ce qu'elles ont à financer. Je n'étais pas favorable à une avance, pour ces raisons-là, c'est que l'on ne savait pas ce que nous allions financer avec cette avance. On est exactement à l'endroit où je ne voulais pas que l'on se trouve à la séance précédente. Dans ces conditions, c'est très compliqué pour moi de pouvoir voter pour ce BS.

Sur l'étude en elle-même, nous allons avoir d'ici 6 ou 8 semaines, très rapidement, la nécessité de transférer une compétence. Je pense qu'il faut s'attacher à bien transférer la compétence avant d'engager une nouvelle étape qui est celle du traitement et du futur ramassage des ordures ménagères (OM), notamment au regard des différentes normes et des différents souhaits que l'EPT pourra émettre, notamment en matière de développement durable, de respect de l'environnement et de tout ce qui concerne le traitement et le ramassage des ordures ménagères. D'autant que le ramassage des OM, ce sera probablement l'acte le plus significatif, le plus marquant, le plus symbolique pour nos populations, parce que ce jour-là, ce n'est plus vers les maires que la population va se tourner, c'est vers l'EPT, et il ne serait quand même pas inintéressant que cette étude, si elle devait avoir lieu, puisse être faite sur des bases communément admises par l'ensemble des membres de l'EPT, par l'ensemble des maires, par l'ensemble des membres du bureau, par l'ensemble des membres des commissions, par toute la gouvernance qui doit accompagner une décision de cette nature. Voilà pourquoi je ne peux pas voter le BS tel qu'il est présenté ce soir.

## **M. HERBILLON**

J'ai une proposition à vous faire compte tenu des interventions des uns et des autres. Le prochain Conseil du territoire est, je crois, le 28 novembre, dans le mois qui vient, peut-être serait-il plus sage de reporter l'examen du budget supplémentaire au Conseil du 28 novembre, ce qui donnerait le temps au bureau et au conseil des maires de discuter des points qui posent problème ce soir. Ça me paraît une proposition plus consensuelle.

## **M<sup>me</sup> HOUDOT**

Je rejoins le fait de pouvoir réfléchir sur les éléments qui correspondent au budget supplémentaire mutualisé. Pour autant, si l'on peut voter la partie affectation de résultat, si concrètement et techniquement c'est possible, qui correspond au fléchage des villes, qui ne correspond pas à une dépense FCCT, ça serait quand même bien. C'est possible ?

## M. LE PRÉSIDENT

Je voudrais rappeler certains des principes de fonctionnement. Lorsque nous avons fait en sorte d'avoir un rythme de réunions de travail entre nous assez soutenu, il m'a été dit « on ne peut pas suivre tout le temps ces réunions de travail, on a aussi d'autres engagements ». On a mis en place une commission des finances à laquelle tous les vice-présidents peuvent assister et à laquelle ont été inscrits un certain nombre de nos collègues. Les présentations ont été faites devant cette commission des finances. Si l'on me demande, en plus, de faire des réunions de maires pour valider les propositions de la commission des finances, je veux bien, mais on va passer notre temps à valider ce qui a été fait par la main gauche par la droite. Parce que jusqu'à preuve du contraire, les personnes qui siègent dans la commission des finances ne sont pas complètement étrangères aux villes dont vous êtes les maires. Il faut savoir si l'on sait déléguer ou pas aux personnes qui nous représentent dans les commissions.

Je veux bien que l'on recommence au moment où l'on va sauter l'obstacle. Je ne suis pas contre la proposition de Michel HERBILLON, mais ce sera pour avancer, par pour reculer, parce qu'au rythme auquel nous avançons dans ce territoire, nous avons fait un bout de chemin, mais vraiment pas le chemin le plus essentiel pour faire en sorte que l'EPT joue son rôle.

Je suis surpris, Dominique, dans ton intervention tout à l'heure sur le fait que les impôts ménage vont pâtir de tout ce qui est décidé à l'EPT, mais ceux qui pourraient vraiment parler de la taxe d'habitation au niveau de l'EPT, ce sont les quatre communes qui sortent d'intercommunalités qui ont d'ores et déjà versé, qui versent la taxe d'habitation issue du département au budget de l'EPT, ce qui n'est pas le cas des villes qui composent le reste du territoire. Je trouve ça intéressant comme démonstration. On verra le jour où nous serons vraiment intégrés et que la taxe d'habitation sera enfin envoyée par les villes isolées au budget de l'EPT, les choses changeront complètement. Les communautés d'agglomération qui existent, qui ne sont pas des EPT, fonctionnent comme cela.

Pour les 150 000 €, je suis prêt à prendre 6 mois de retard dans le processus d'intégration dans le domaine des déchets, je suis prêt à vous dire « on enlève les 150 000 € carrément, on ne demande pas les subventions et puis on verra bien le moment venu, quand à l'unanimité on décidera d'entrer dans un processus intercommunal, on verra quelle somme il faudra inscrire pour une étude de ce type ».

Il a été dit trois fois depuis le début de la séance que les 150 000 €, c'était le maximum de ce qui pouvait être envisagé, que ces 150 000 € auraient pu très bien être dans une provision quelconque, mais qu'il fallait les identifier, à la limite peut-être pour partie, pour permettre la demande de subvention. Si on les met dans les provisions, ce n'est plus du tout un engagement pour nous vers un processus d'intégration dans le domaine des déchets, mais ça, je veux bien que l'on en rediscute. Je retiens la proposition de Michel HERBILLON et l'on aura fait une opération superbe ce soir, c'est ce que l'on appelle deux pas en avant, trois pas en arrière. On attendra le Conseil prochain de fin novembre, mais d'ici là, il faudra bien que l'on se mette d'accord sur un minimum vital pour le fonctionnement du territoire. Parce qu'arrivé à un moment, on va se demander pourquoi nous perdons autant de temps par des réunions comme celle que nous avons ce soir, si c'est pour à chaque fois reporter à plus tard les décisions qu'il faudra bien prendre à un moment donné tous ensemble.

Je sais qu'il est difficile de partager, mais arrivé à un moment, on va trouver toujours les raisons qu'il faut pour dire que ce n'est pas transparent, que l'on n'a pas été prévenu, etc. Je ne dis pas que je ne suis pas prévenu quand je n'assiste pas à une CLECT. Je considère que les personnes qui sont dans la CLECT tiendront les autres au courant de ce qui s'y est passé. Je n'ai pas besoin d'y assister, par contre j'ai assisté à la commission des finances, et je me rappelle ce qui a été dit et ce qui a été présenté. Nous allons passer la parole à Monsieur CLODONG, qui avait demandé la parole, mais je mettrai aux voix le report, ou alors je le retire d'office en tant que Président de l'ordre du jour. Ou je reporte au 28 novembre la présentation de ce BS.

## **M. CLODONG**

Je pensais très sincèrement que les maires, en particulier le maire de Saint-Maur-des-Fossés, avaient été associés au principe de cette étude sur la collecte des déchets ménagers, non pas qu'il faille faire de préséance, mais à Saint-Maur, je crois que nous sommes la seule commune à être en régie pour la collecte des ordures ménagères. C'est donc une véritable rupture pour notre ville, à la fois d'abord sur le transfert de compétences, mais cela, c'est la loi, et nous nous y soumettons, mais aussi sur le fait que l'on puisse, avant même d'avoir pu déterminer une vision commune sur ce que pourrait être la collecte, en tous cas les différents scénarios de collecte, de lancer une étude. C'est un élément que je n'avais pas en commission des finances et je regrette qu'il n'y ait pas eu d'accord sur ce point et qu'il n'y ait pas eu de vision prédéfinie entre les maires, en particulier avec Saint-Maur-des-Fossés, puisque là encore, nous sommes sans doute, parmi les 13 communes, la seule à avoir un système de collecte en régie directe depuis de nombreuses années.

Le deuxième point qui a été avancé, c'est que je m'étais également opposé à l'avance de FCCT lors de nos précédents débats. J'avais proposé quelques pistes d'économies qui n'ont pas été retenues, je considère que tout ce qui peut être fait pour diminuer cette demande supportée par les communes, et donc par les habitants, doit être engagé. Cette étude va peser à hauteur de 0,30 € par habitant de manière supplémentaire, il faut que l'on puisse prendre le temps de déterminer le coût et le périmètre de cette étude avant la faire peser sur le dos des contribuables du territoire.

C'est ce que je voulais ajouter sur ce point, mais aussi, je ne sais pas si je partage cet avis avec d'autres conseillers territoriaux, je pense qu'il est urgent que le conseil des maires se réunisse, que le bureau de l'EPT se réunisse pour déterminer des règles de fonctionnement, parce que mon souci, c'est d'être efficace.

Nous avons été désignés par nos conseils municipaux, et donc indirectement par les populations, pour siéger et pour pouvoir mettre en œuvre les compétences obligatoires qui ont été décidées par la loi. Il faut absolument que nous puissions avancer efficacement lors de nos séances. Il est pour moi assez étonnant, voire effarant, que sur des grands sujets, vous n'ayez pas pu vous mettre d'accord sur ces points et nous risquons collectivement d'être comptables très rapidement de ces dysfonctionnements vis-à-vis des populations que nous représentons.

## **M. PETTENI**

Pourquoi, lors de la dernière commission environnement, ordures ménagères, assainissement qui a eu lieu le 8 septembre, ce sujet d'une étude n'a pas été mis à l'ordre du jour ? Car on aurait pu ébaucher les contours d'une étude. Or ce point n'a pas été mis à l'ordre du jour. C'est quand même le rôle de cette commission, ou alors peut-être que je me trompe.

## **M. LE PRÉSIDENT**

Je veux bien répéter 36 fois la même chose, mais je pense que je ne vais pas perdre de temps en répétant une nouvelle fois que tout à l'heure, en début de séance, je vous ai dit, je reprends le texte, je vous ai dit qu'une provision serait inscrite au titre de cette étude, afin de nous permettre de demander des subventions. Ça va prendre du temps, mais pendant le même temps, au sein de la commission environnement, le périmètre de cette étude et le détail de cette étude, avant de lancer justement un appel à candidature, serait défini.

On peut inscrire 20 000 € à la place des 150 000, ça ne sera pas crédible compte tenu de l'importance. Nous travaillons sur 13 communes, nous ne travaillons pas sur une commune, mais sur 13 communes, qui sont différentes les unes des autres. Par conséquent, la logique et la crédibilité de l'inscription était de dire : on va mettre une somme de ce type.

Ce qui me surprend, c'est que certains d'entre vous disent « avant d'inscrire une somme, il faut étudier », et la somme en question est destinée à nous aider à étudier justement ce dossier-là. Je veux bien que l'on tourne en rond, mais à un moment, il va falloir dire : on a envie d'y entrer. Et pour

avoir envie d'y entrer, on inscrit une somme, quel que soit son montant, pour pouvoir demander une subvention et lancer les travaux au sein de la commission environnement. Voilà la procédure.

Ensuite, que l'on dise qu'il y a des problèmes de dysfonctionnement, de management, de transparence, ça, ce sont les mots que l'on entend un peu partout, je tiens à répéter simplement que quand on crée des commissions, il faut que les gens soient présents à la commission. Il faut aussi que les gens qui représentent leur ville dans la commission fassent passer le message à ceux qui n'y sont pas. Quand on veut faire une réunion des maires et que les maires, tous ensemble, décident, il faut que l'on soit tous ensemble. Il faut aussi que quand on dialogue, on soit deux et que l'on ne me réserve pas des interventions comme celles de ce soir en Conseil alors qu'elles auraient pu exister avant.

**M. BERRIOS**

Monsieur le Président, arrêtez de nous prendre pour des abrutis ! Ceux qui ont parlé ce soir étaient là en commission. Tout le monde vous dit qu'il y a un problème de gouvernance, il n'y a que vous qui ne le voyez pas. Ouvrez les yeux un peu !

**M. LE PRÉSIDENT**

D'abord, vous ne levez pas le ton, monsieur.

**M. BERRIOS**

Vous prenez tout le monde pour des abrutis !

**M. LE PRÉSIDENT**

Non. Puisque vous parlez de ce sujet-là, je vous dirai simplement que depuis l'été, je n'ai pas eu l'occasion de vous rencontrer une seule fois, parce que vous n'avez pas voulu à la fois recevoir le nouveau directeur général des services (DGS), ni me recevoir en entretien. Et que l'on ne dise pas le contraire, vous ne souhaitez pas discuter avec le territoire et avec le Président en particulier.

**M. BERRIOS**

On a un problème ensemble et vous le savez très bien. Renseignez-vous.

**M. LE PRÉSIDENT.**

Je ne le sais pas. Je ne vois pas quel problème vous pourriez avoir avec moi dans la mesure où vous avez participé à la mise en place de ce territoire. Je ne me renseignerai pas là-dessus, parce que les bruits de couloir, je n'en ai rien à faire. Je travaille sur du concret.

**M. BERRIOS**

Pour l'instant, vous travaillez sur du vent.

**M. LE PRÉSIDENT**

Je pense qu'il va falloir que je lève la séance, parce que si un vice-président se comporte de cette façon à l'occasion d'un débat comme le nôtre, je ne peux pas travailler dans ces conditions. On est vice-président, on assume un certain nombre de responsabilités, y compris celle de discuter avec le Président sur des sujets importants et concrets. Dans les réunions de bureau qui associent les maires, je vois des maires qui rentrent, qui sortent, mais jamais jusqu'au bout de la séance. Je me retrouve avec 4, 5 personnes à la fin d'une séance. Si l'on veut vraiment travailler ensemble, on travaille ensemble du début jusqu'à la fin des séances des bureaux et l'on ne vient pas me dire ensuite en séance « je n'étais pas au courant ». Arrivé à un moment, il faut savoir le temps que l'on veut passer au sein des instances de ce territoire.

## **M. BERRIOS**

Sur l'étude, je veux bien que l'on fasse tous les reproches et que l'on s'envoie tous les noms d'oiseaux à la figure. Sur cette étude, est-ce que vous pouvez en définir le périmètre ? C'est oui ou c'est non. Si vous n'êtes pas capable de définir le périmètre, alors cette étude mérite d'être renvoyée en commission, c'est du bon sens. C'est de la bonne gestion.

## **M. LE PRÉSIDENT**

On va jouer sur les mots, le périmètre...

## **M<sup>me</sup> MAGNE**

Étant vice-présidente en charge du sujet, je voulais juste suggérer, étant donné l'ambiance des débats de ce soir, d'ajourner ce point-là, et que lors de la prochaine commission environnement, que nous évoquions ensemble ce sujet afin de déterminer éventuellement à ce moment-là plus précisément le périmètre et ce que l'on veut faire dans cette étude. Deux jours après la commission, il y a le bureau des maires, donc on pourra proposer au moment du bureau des maires ce sur quoi la commission aura travaillé deux jours avant, et qu'ensuite on puisse sereinement se prononcer sur ce sujet. Voilà ce que je propose.

## **M. LE PRÉSIDENT**

Très bien. Le périmètre, mes chers collègues, ça n'est rien d'autre que ce qui est actuellement travaillé dans le cadre de la CLECT. On a choisi les thèmes, on a choisi les périmètres, c'est sur ces thèmes-là qu'il faut travailler. Je ne vois pas en quoi on va changer les objectifs alors qu'au sein de la CLECT, on a décidé d'un certain périmètre.

## **M. BERRIOS**

Le président de la CLECT n'était pas au courant.

## **M. LE PRÉSIDENT**

J'aimerais bien que tout le monde soit précis, mais surtout aussi ne se cherche pas des excuses pour pouvoir amener en séance du Conseil un certain nombre de critiques qui auraient pu être faites entre nous avant le Conseil. On est capable de s'appeler si l'on a envie de s'appeler. On ne garde pas les questions de ce type simplement pour le Conseil. On ajourne ce dossier et puis on en parle dans le cadre des réunions qui sont prévues d'ici le 28 novembre.

## **11 – Budget annexe assainissement – Décision modificative n° 1**

## **M<sup>me</sup> HOUDOT**

La décision modificative intègre le versement des subventions aux riverains au titre des travaux engagés par ces derniers en matière de mise en conformité des réseaux pour un montant de 255 000 €. Cette subvention s'équilibre parallèlement par la perception d'une recette de la part de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour un montant strictement identique. Il vous est demandé d'autoriser le Président à verser les subventions correspondantes aux riverains ayant effectué les travaux de mise en conformité sur Nogent et Le Perreux.

## **M. LE PRÉSIDENT**

Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Des votes contre (0) ? Des abstentions (0) ? À titre indicatif, ce n'est pas sur le budget global du territoire, c'est encore sur les taxes d'habitation qui sont versées au territoire au titre des deux communes en question. Il n'y a pas d'autres remarques ? La délibération est adoptée à l'unanimité (86).

## **12 – Demande de subvention au SIPPAREC – acquisition de véhicules électriques**

### **M<sup>me</sup> MAGNE**

C'est donc une demande de subvention au SIPPAREC dans le cadre de la réduction de la flotte de véhicules de l'EPT et de la démarche du Plan Climat Air Énergie territorial. Il est donc proposé que les véhicules dont notre EPT est propriétaire soient exclusivement deux véhicules hybrides essence et deux véhicules électriques, tous fabriqués en France. C'est pourquoi il est proposé de solliciter une subvention auprès du SIPPAREC au taux le plus élevé pour l'achat de deux véhicules électriques. Cette subvention pourrait être de 4 000 € par véhicule, plus 50 % du montant hors taxes pour les bornes de recharge des véhicules.

### **M. LE PRÉSIDENT**

Y a-t-il des remarques? Il n'y a pas d'abstention (0) ? Pas de vote contre (0) ? Je vous remercie, la délibération est adoptée (86).

## **RESSOURCES HUMAINES.**

### **13 - Création du tableau des emplois de l'Établissement public territorial Paris-Est Marne et Bois.**

### **M. SEMO**

C'est une mesure très technique, chaque collectivité doit avoir son tableau des emplois. Certains avaient d'ailleurs souhaité qu'il soit produit rapidement, c'est l'objet de cette délibération. C'est un tableau qui présente les différentes catégories d'emploi en distinguant les emplois fonctionnels, la filière administrative, la filière technique. C'est un document qui, si on l'adopte ce soir, est applicable, mais qui sera adapté, ajusté en fonction des conclusions de la CLECT que nous aurons le 28 novembre.

Ensuite, on peut imaginer en 2017 une évolution de ce tableau en fonction des choix de transferts des compétences des communes au territoire. Je profite de l'occasion pour dire que sur un point, le Président Jacques Martin étant chargé de l'administration générale, je suis chargé de la question de la recherche des locaux pour le futur territoire, je ne répondrai pas aux critiques qui ont été émises, puisque l'on ne veut pas ouvrir un nouveau débat, mais le jour venu, nous aurons l'occasion de faire valoir les arguments et je suis très serein sur le sujet. C'est tout ce que je voulais dire, mais je voulais que ce soit consigné dans le procès-verbal.

### **M. LAFON**

Ce n'est pas pour entrer dans la polémique, mais malheureusement il y a des sujets qu'il faut aborder et des difficultés qu'il faut anticiper parce qu'une fois que l'on est dedans, c'est très difficile d'en sortir. Le tableau des effectifs, ce n'est pas quelque chose de technique.

### **M. LE PRÉSIDENT**

C'est le tableau des emplois, pas des effectifs.

### **M. LAFON**

C'est quelque chose qui engage le territoire puisque ça crée des postes, et une fois qu'ils sont créés, on sait qu'ils seront pourvus. J'ai fait un calcul très simple que tout le monde peut faire. Sur la base des informations que nous avons au niveau de la CLECT, on peut voir de combien la masse salariale augmenterait entre 2016 et 2017. Si nous votons le tableau des effectifs en l'état, il augmenterait de 39 %, je trouve que c'est déraisonnable, même si ça peut se comprendre que la masse salariale

augmente dans une phase de montée en puissance de l'EPT, mais je trouve que c'est déraisonnable. C'est pour ça que je souhaiterais là aussi que l'on ait une discussion en mettant tous les éléments sur la table pour que cette discussion, et la décision qui sera prise, engage chacun, pas uniquement le Président ou le vice-président chargé des ressources humaines, parce que, sinon, quand on va arriver au budget primitif, ça sera trop tard, les postes auront ont été pourvus et nous ne pourrions rien changer.

Monsieur le Président, puisque vous avez fait la remarque comme quoi ce type de sujet pourrait être abordé avant les séances du territoire, je suis bien d'accord, c'est pour ça que je vous avais envoyé un texto avec le tableau et les chiffres pour que vous me disiez « c'est faux » ou « c'est bon » et que je vous avais laissé un message juste derrière pour vous inviter à discuter pour voir si mon analyse était exacte ou pas. Je n'ai pas eu de rappel. Donc, n'ayant pas eu cette discussion avec vous préalablement, je suis obligé de l'avoir en séance du territoire, ça me paraît être un point fondamental que l'évolution de la masse salariale de notre territoire.

#### **M. SEMO**

Je réponds tout de suite, parce que je crois qu'il y a une confusion, il n'y a pas de création d'emplois, vous n'êtes pas en train de voter une délibération pour créer des emplois qui vont se traduire par une hausse de la masse salariale de 39 %. On est en train de constater qu'il y a des agents qui doivent être rémunérés. Ils étaient dans différentes situations, certains en communauté d'agglomération ou en communauté de communes. Ces gens-là sont rémunérés, ils étaient rémunérés le mois dernier, je tiens à vous en donner la garantie. Donc, je ne comprends pas que l'on ouvre un débat théorique, surtout quand j'explique que la CLECT, le 28 novembre, ce n'est pas très loin, quand même, pourra éventuellement ajuster. Je ne comprends pas, on a juste l'obligation d'avoir un tableau des effectifs. Il ne faut pas faire croire que l'on est en train d'augmenter de manière cachée, occulte, la masse salariale de 39 %. C'est complètement faux. Je ne comprends pas ce genre de débat.

#### **M. LAFON**

Je n'ai jamais dit qu'il ne fallait pas un tableau des effectifs, je suis bien placé en tant que maire pour savoir qu'il y a besoin d'un tableau des effectifs. J'ai proposé que l'on reporte à la séance de fin novembre le tableau des effectifs pour être bien tous d'accord sur ce que ce tableau des effectifs impactait sur le budget de l'année prochaine. Comme tu le dis, Igor, ça ne paralyse pas la structure puisque tu as raison de rappeler que les salaires sont versés. Donc, on n'est pas à trois semaines près.

En revanche, je pense que c'est important que l'on ait cet échange, encore une fois c'est pour que l'on trouve un accord, ce n'est pas pour que l'on reste sur une situation de tension, et que l'on assume collectivement l'augmentation de la masse salariale si elle doit avoir lieu. En l'occurrence, on n'a pas eu cette discussion sur cet élément de dépense et je pense que c'est important qu'on l'ait.

#### **M. LE PRÉSIDENT**

Au risque de répéter certaines choses, je tiens à rappeler que, à supposer que nous ayons des agents dans un emploi qu'ils avaient avant la création de l'EPT, ça veut dire qu'ils sont rémunérés actuellement sur la base d'emplois qui ne seront peut-être pas les emplois de demain que nous considérerons comme normaux au sein de l'EPT. Ce sont des tableaux d'emplois, pas d'effectifs. C'est-à-dire que l'on met en cohérence entre les personnes présentes et les emplois ce tableau d'emploi.

Demain, je suis d'accord pour dire qu'au travers de la CLECT, le tableau des effectifs et des emplois sera ajusté en fonction des réalités, mais aujourd'hui nous faisons simplement une photographie instantanée des emplois.

Rappelez-vous comment vous fonctionnez dans vos collectivités quand vous voulez nommer une personne dans un emploi particulier, vous en supprimez des fois pour permettre ce mouvement, on



n'en est que là. Je répète ce que vient de dire Igor SEMO, il est hors de question de traduire cela en se faisant peur, en disant 30 % d'embauches, etc. Ce n'est pas du tout le cas et dans nos collectivités, dans le tableau d'emplois et le tableau des effectifs, il y a une différence entre le tableau des emplois qui est beaucoup plus important et le tableau des effectifs qui est la réalité quotidienne.

Je suis d'accord pour dire que l'on a perdu de toute façon suffisamment de mois concernant le tableau des emplois pour le faire correspondre à la prochaine réunion de la CLECT, mais ce ne sera pas uniquement la réunion de la CLECT, ce sera aussi par rapport à une réalité des personnes qui sont actuellement dans les effectifs du territoire. Et ces personnes qui sont dans les effectifs du territoire, c'est le résultat tout à fait louable et normal des négociations qui avaient eu lieu avant le vote de la loi qui disait que les personnels des collectivités précédentes auront une continuité d'emploi dans les nouvelles collectivités créées au travers de la loi NOTRe. Il y avait une continuité qui est assurée ici comme dans les autres territoires.

On va se faire peur à chaque fois que l'on touche à une personne dans un effectif de 23 ou 25 personnes actuellement. Je veux bien que l'on se fasse peur à chaque fois que l'on est obligé de prendre des décisions, mais le tableau des emplois, je le reporte au Conseil territorial. Mais là, je ne vois pas en quoi il pourra changer notablement, parce que ce n'est pas le tableau des effectifs et je voudrais que l'on arrête de mélanger les deux. Ce sont deux choses différentes. Nous reportons la délibération.

## **TRANSPORTS**

### **14 – Motion relative à l'interconnexion de la ligne 15 et la ligne E**

### **15 – Motion relative à la prolongation de la ligne 1 du métro**

#### **M. SPILBAUER**

Je vais parler transport pendant quelques instants, pour changer un petit peu de sujet. Les transports dans notre territoire sont extrêmement importants puisque, en ce moment, il se passe beaucoup de choses, on aura l'occasion d'en parler à la prochaine commission des transports et de mobilité. Les travaux qui ont commencé sur la ligne 15 posent un gros problème de transfert des déblais avec un avis négatif des transferts sur l'autoroute A4 des entrées et sorties, donc c'est un sujet extrêmement important.

L'autre sujet important, c'est le plan bus lancé par la région, et donc nous y participons activement dans des délais qui sont très courts et l'on aura l'occasion de reparler de tout ça. J'ai proposé ce soir deux motions qui sont liées, suite à une deuxième réunion tenue en préfecture du Val-de-Marne par Monsieur le préfet CARENCO avec les maires de Bry, Villiers et Champigny à propos de la gare Bry-Villiers-Champigny. La SNCF Réseau a annoncé lors de cette réunion que si la ligne 15 était bien à l'horizon 2022, alors plutôt le 31 décembre que le 1er janvier, je vous rassure, on était dans un premier temps sur l'interconnexion avec la ligne E à 2024 et ils ont annoncé que maintenant, on était reporté à 2027.

C'est totalement inacceptable, parce que c'est un manque de travail de la part de la SNCF pour différentes raisons. Nous avons pour notre part deux sujets pour s'inquiéter, le premier c'est pour nos habitants, parce qu'ils ont besoin de cette interconnexion pour aller de banlieue à banlieue. La ligne E, c'est le transfert de la ligne A qui nous permettra à terme d'aller à la Défense, mais tout au moins dans Paris. C'est extrêmement important d'avoir cela.

Le deuxième point fondamental, c'est les habitants de Seine-et-Marne qui attendent que la ligne E et l'interconnexion, et si l'on n'a pas cette interconnexion, tous ces usagers vont débouler chez nous et donc on va les retrouver dans tous nos moyens de communication de transports routiers ou transports lourds. Donc, le Monsieur le préfet CARENCO était, lui aussi, un peu perturbé par cette déclaration de

la SNCF Réseau et je pense que ce serait bien que l'on ait un avis un peu favorable des conseillers territoriaux pour que l'on puisse pousser dans le sens d'une interconnexion entre la ligne 15 et la ligne E qui soit beaucoup plus rapide. C'est l'objet de cette première motion proposée.

La deuxième motion est relative à la prolongation de la ligne 1 du métro. Pour ceux que ça intéresse, vous avez vu que le prolongement a été acté en passant par Montreuil, que le passage de la ligne 1 se fera plutôt par Montreuil Les Grands Pêcheurs avant de rejoindre Val de Fontenay. Pourquoi c'est lié ? C'est, parce que je me suis un tout petit peu énervé devant le Monsieur le préfet CARENCO voyant que l'on était à 2027, et il a dit qu'il interviendrait pour accélérer les travaux de la prolongation de la ligne 1 du métro de Val de Fontenay à Montreuil. On verra bien si c'est vrai, mais je crois qu'il faut sauter sur l'occasion, car pour notre territoire, si l'on avait un peu plus tôt que 2030 la ligne 1 à Val de Fontenay, ce serait bien.

Il ne faut pas oublier que l'interconnexion de la 15 et de la E à Bry-Villiers-Champigny aura un impact direct sur les voies futures, notamment celles qui passent par Val de Fontenay, Nogent et Le Perreux pour rejoindre au nord, Bobigny. Voilà deux motions que je présente au vote des conseillers territoriaux.

### **M. LE PRÉSIDENT**

Vous avez mesuré l'importance de ces deux délibérations, y a-t-il des compléments à tous les arguments que vient de développer Monsieur SPILBAUER ?

### **M. LE GUILLOU**

Il y a juste un élément complémentaire, c'est la capacité de développement économique du territoire qu'est celui de Bry-Villiers-Champigny dans le cadre du projet que nous avons qui est bien évidemment conditionné par la qualité de la desserte. Or le recul de ces interconnexions, c'est la difficulté majeure créée pour le développement économique.

### **M. LE PRÉSIDENT**

C'est très clair. Et le territoire, c'est-à-dire l'union des 13 collectivités, peut avoir peut-être une plus grande influence que chacun d'entre nous séparément. C'est pour cela que je souhaite réellement que nous soyons unanimes sur ces deux propositions, sachant que l'on ne peut pas subir la double peine, c'est-à-dire le report de la ligne, de la ligne E et de la ligne 15. Ou alors, c'est véritablement la mise en jachère de tout le foncier qui est aux abords de ces gares.

On va passer l'une après l'autre. Donc, la première motion qui est le rapport 14, y a-t-il des abstentions (0) ? Des votes contre (0) ? C'est à l'unanimité (86) que nous le votons.

Le rapport 15, donc la motion relative à la ligne 1 du métro, y a-t-il des abstentions (0), des votes contre (0) ? Donc, c'est à l'unanimité aussi (86). Nous ferons connaître à qui de droit l'unanimité du territoire sur ces deux sujets.

Puisque l'on parlait de développement économique, je voulais simplement rappeler tout en ne revenant pas sur le très intéressant débat de tout à l'heure, je voulais simplement, Monsieur CLODONG vous dire que les 150 000 € dont on a parlé tout à l'heure n'étaient pas financés par la CLECT, mais étaient financés sur les 810 000 € de progression de la CFE. Certains ont voulu résumer la situation à cela, je voulais quand même reprendre ce point-là.

## 16 – ADMINISTRATION GENERALE – Communication des décisions du Président prises par délégation

### **M. LE PRÉSIDENT**

Y a-t-il des remarques, des questions de complément d'information que vous souhaitez sur ces délibérations ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention ni de vote contre sur cette liste de décisions. D'ailleurs,

ce n'est qu'une communication. On ne sait jamais, le règlement a peut-être pu changer entre le début de la séance et la fin. Je vous souhaite un bon retour et vous dis à bientôt.

*La séance est levée à 21 h 21.*